

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2013**

L'an Deux Mil Treize, le vingt décembre à VINGT heures TRENTE minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L.283 à L. 289 du code électoral, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Joseph SEITE, Madame Véronique PERSON, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Joëlle QUEGUINER, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Madame Marguerite ROBIN, Madame Marie-France CHAPALAIN, Monsieur Joël QUILLÉVERE, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Marie-Françoise TANGUY, Monsieur Ronan GARNIER, Madame Dany GUILLOU-BEUZIT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Laurent LE ROUX, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Gabriel LE GALL.

ABSENTES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Yves THOMAS à Monsieur Joseph SÉITÉ,
Monsieur Yvon CABIOCH à Monsieur Patrick RENAULT,

ABSENTES :

Madame Nathalie HENDRYCKS
Madame Julie DANIELOU

En exercice : 27

- Présents : 23
- Votants : 25

Date de la convocation : 13 décembre 2013

Madame Maryvonne BOULCH a été élue secrétaire.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 NOVEMBRE 2013

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le compte rendu de la séance du 15 novembre 2013 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf la question 7 à 24 voix pour et 1 contre (car le texte de la délibération est différent de celui du compte-rendu) :

- **ONT APPROUVÉ** le compte rendu de la séance du 15 novembre 2013 et **ONT SIGNÉ** sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Madame Véronique PERSON, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Joëlle QUEGUINER, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Madame Marguerite ROBIN, Madame Marie-France CHAPALAIN, Monsieur Joël QUILLÉVERE, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur

Patrick RENAULT, Madame Marie-Françoise TANGUY, Monsieur Ronan GARNIER, Madame Dany GUILLOU-BEUZIT (approbation sauf la délibération n°7), Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Laurent LE ROUX, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Gabriel LE GALL

- UTILISATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectuée, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 15 novembre 2013.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 3 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite et qu'il n'a pas signé de décision.

2 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de + 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités territoriales). Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée, l'analyse que les services ont menée sur les exercices 2008 à 2012 (dernier exercice clos) dans différents domaines (fiscalité, endettement,..) après avoir présenté le contexte national. Il a exposé, ensuite, les orientations qu'il envisage de retenir pour élaborer les projets de budget primitif de la ville (principal et annexes).

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de + 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1 , L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel.

Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

I - Les objectifs

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet :

- De présenter le contexte économique national et local,
- D'informer les élus sur la situation financière de la collectivité,
- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

II – Le contexte national

Le contexte économique et les orientations nationales

Les effets de la crise financière internationale de 2008 ont continué à se faire sentir début 2013 en France, où le Produit Intérieur Brut a diminué de 0,2 % au 1^{er} trimestre 2013 après une année de croissance nulle en 2012.

Des signes encourageants de reprise sont apparus au printemps, et l'activité en France a rebondi au 2^{ème} trimestre avec une croissance de + 0,5 %.

Cependant, malgré cette embellie, le contexte économique reste encore incertain, d'autant que la situation budgétaire au niveau national se caractérise par une forte augmentation des prélèvements obligatoires sur les ménages et sur les entreprises.

Au niveau des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, la tendance est à une forte diminution des dotations : le Gouvernement a affiché sa volonté de baisser de 1 milliard et demi d'euros le montant de l'enveloppe normée versée aux collectivités territoriales, soit une baisse de 3,1 % de cette enveloppe (un montant identique de diminution est à prévoir pour 2015).

Selon le Comité des Finances Locales, la répartition de cette baisse se ferait à hauteur de 840 millions en moins pour le bloc communal (dont 70 % pour les communes et 30 % pour les intercommunalités). 476 millions pour les départements et 184 millions pour les régions. Aucune assurance n'a pu être donnée sur l'absence d'une nouvelle éventuelle baisse en 2016.

Enfin, le projet de loi de finances de 2014 confirme la montée en puissance du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales avec 570 millions d'euros en 2014 contre 360 millions en 2013.

III – Le contexte financier de la ville de Roscoff

Le débat d'orientations budgétaires est un moment privilégié pour affirmer les orientations qui guideront l'élaboration du budget à venir, mais aussi pour effectuer un retour sur l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs ainsi que leur mise en perspective, que ces indicateurs soient de nature fiscale, qu'ils relèvent de la gestion de la dette ou de notre capacité à autofinancer nos investissements.

Ces ratios doivent être comparés aux ratios moyens de communes touristiques d'une même strate démographique et non de l'ensemble de communes qui n'ont pas à supporter les charges de structure que l'on retrouve dans les stations balnéaires.

Il convient donc d'adopter quelques règles de prudence ; l'utilisation d'un ratio sorti de son contexte pouvant donner lieu à des interprétations erronées. A titre d'exemple, une ville qui privilégie les services de proximité au quotidien consacrer une part plus importante de ses ressources au fonctionnement et à l'exploitation, aux dépenses de personnel, notamment.

Je vous propose d'examiner les évolutions de divers postes de dépenses et de recettes sur la période couvrant les exercices 2008 à 2012 (dernier exercice clos).

A) Pour la section de fonctionnement

Les charges réelles sont passées de 3 911 344 € à 4 100 836 € soit une augmentation de + 4,80 % ; les achats et charges externes diminuent légèrement (- 3 178 €), les charges de personnel augmentent de 16 %, mais ceci est la conséquence de décisions prises par le conseil municipal de reprendre en régie directe les services de restauration municipale et de l'animation de loisirs sans hébergement (étendue à l'animation au cours de la pause méridienne). Cinq postes équivalents temps pleins ont ainsi été créés. De même, le versement d'un régime indemnitaire a été étendu à l'ensemble du personnel municipal ainsi que la participation employeur à la protection sociale.

Les charges de personnel représentent, à ce jour, 53 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Quant au poste des charges financières, il baisse de 20 % passant de 320 319 € en 2008 à 256 299 € en 2012.

Pendant que les **charges évoluent de + 4,80 %**, les **recettes réelles de fonctionnement croissent de + 11,7 %**, en raison de la progression du produit des impôts locaux de +19,2 % du fait de l'évolution des bases, et des autres impôts et taxes (+ 3,4 %). La part la plus importante résulte de la négociation intervenue dans le cadre du contrat de délégation de service public du Casino avec le groupe TRANCHANT qui a abouti à une augmentation de sa participation de 25 %.

La dotation globale de fonctionnement diminue, pour sa part de 1,5 %. Le montant de DGF par habitant reste malgré tout supérieur à celui de la moyenne nationale (226 € contre 182 €).

Deux éléments expliquent principalement le niveau élevé de la DGF de la commune. Il s'agit de l'apport de la fraction bourg-centre de la dotation de solidarité rurale et le nombre important de résidences secondaires (909 sur une population DGF totale de 4 631 habitants dont 3 722 habitants en population INSEE 2012) qui majore d'environ 20 % la dotation de base.

Les ressources fiscales représentent 68 % contre 24 % pour la DGF et autres dotations et les autres produits réels 8 %.

Ceci signifie qu'en l'absence de politique volontariste et dynamique pour attirer de nouveaux habitants ou de nouvelles ressources propres, nous aurions dû trouver le moyen de compenser la baisse de l'Etat.

De ce fait, l'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) qui représenté la différence entre les encaissements et les décaissements effectifs générés par l'activité de gestion courante, considéré comme **l'indicateur de la maîtrise de ses missions de service public** augmente de 31,61 %, passant de 796 340 € à 1 048 088 €, situant notre commune au-dessus des moyennes départementales, régionales et nationales.

Sur la même période (2008 à 2012) la Capacité d'Autofinancement Brut, qui incorpore les résultats financiers et exceptionnels, augmente de 66 % et la Capacité d'Autofinancement Net de 120 % (113 104 € à 249 172 €).

B) Pour la section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont assez irrégulières sur la période puisqu'elles varient d'un peu plus d'1 million pour 2012 à 2 630 263 € pour 2009. En moyenne elles se situent largement au-dessus des moyennes des communes comparables (1 186 € contre 957 €).

C) L'endettement

A titre d'information, puisqu'il est souvent question de l'endettement de la ville, **l'actif immobilisé** a augmenté de **7 477 967 €** et la **dette** de **1 726 150 €** entre 2008 et 2012, soit 4,33 plus fortement.

L'encours de dette par habitant (2 262 €) se situe au-dessus des moyennes départementales, régionales et nationales (925, 922 et 801 €) mais comparé à celui des communes touristiques et balnéaires qui doivent s'équiper pour accueillir une population saisonnière, il se situe en deçà de communes de taille identique.

En parallèle, il faut relever que la capacité d'autofinancement mais aussi le niveau des produits de fonctionnement sont nettement supérieurs aux moyennes des autres collectivités territoriales

En effet, la comparaison s'effectue avec les communes de la strate – 5 000 habitants alors qu'en plus d'être station classée de tourisme, la ville est surclassée à 11 301 habitants

Le rapport est donc faussé en notre défaveur.

D) En matière de fiscalité

Le taux d'imposition, en-dessous des moyennes, s'applique à des bases d'imposition largement supérieures en raison du nombre important de résidences secondaires (273 € de produit de TH par habitant contre une moyenne nationale de 167 € en 2012).

Le taux du foncier bâti est inférieur et les bases sont au-dessus des moyennes mais à un niveau moindre que la TH. Le produit par habitant de TFB pour la commune est à 252 € contre 203 € pour la moyenne nationale.

Une marge de manœuvre existe donc en matière de fiscalité au vu de la faiblesse des taux d'imposition. Une analyse des bases permettra de savoir si une ressource supplémentaire est envisageable sans, de nouveau, toucher aux taux.

En conclusion, la pression fiscale exercée par les impôts locaux est plutôt en faveur des redevables. En effet, la population en résidence principale, seul concernée par les données socio - démographiques proches des moyennes, bénéficie de taux d'imposition inférieurs aux moyennes, subissant ainsi une pression fiscale modérée.

Pour 2014, je proposerai de ne pas augmenter les taux de fiscalité et de les maintenir au niveau de 2013.

IV - Les orientations budgétaires 2014

Au cours de l'année qui se termine, ont été réalisés les équipements suivants, majeurs pour la commune de Roscoff, ses structures associatives et services.

Pour le budget principal :

- Travaux de voirie dans diverses rues (Le Restel, Keradennec, Kerjistin,...),
- Travaux à la salle de billard,
- Travaux à Kerjoie (aménagement de salles de restauration et cuisine),
- changement d'huisseries sur divers bâtiments communaux (Moguerou, bibliothèque, Kerjoie),
- Travaux de charpente et façade au cinéma,
- couverture bardage aux ateliers relais,
- effacement de réseaux sur la RD 58,
- Aménagement du square Le Jeune,
- Réalisation d'un plateau au carrefour du Rhun,
- engagement de l'étude de construction d'un centre nautique,
- achat de barnums,
- ainsi que le versement du solde de la participation à l'aménagement du port de plaisance.

Pour les budgets annexes :

- Modification des réseaux « eau potable » à Creach Elies, rue de Plymouth,
- Travaux d'extension de réseaux à Poul Brohou, Creach Elies,
- Réfection et rééquipement des bungalows et blocs sanitaires du camping,
- Organeaux sur l'estacade, rambarde au môle de Pen ar Vil,...

A) Le budget principal

L'objectif pour l'année 2014, dans le prolongement de ce qui a été engagé depuis quelques années, est de maintenir un niveau élevé d'épargne brute, malgré :

- Une baisse de la DGF estimée à 35 000 euros,
- L'augmentation des cotisations de retraite,
- La hausse de la TVA,
- La mise en place de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires,...

Compte tenu du contexte et des orientations budgétaires de l'Etat et des collectivités territoriales qui nous subventionnent de moins en moins, l'atteinte de cet objectif passera nécessairement par une maîtrise reconduite des charges de gestion et une optimisation de nos recettes.

- Section de fonctionnement

Le budget intégrera :

- Une évolution des produits de l'imposition directe liée exclusivement à l'augmentation des bases,
- Une augmentation des produits du domaine, des services, estimés au regard de l'activité constatée en 2013 et de l'évolution de certains tarifs,

- Une diminution des charges à caractère générales prenant en compte la renégociation permanente des contrats et marchés avec divers fournisseurs.
- Section d'investissement

Comme annoncé lors du DOB de 2013, notre endettement augmente légèrement en fin d'année du fait du tirage du solde d'emprunt souscrit en 2012, compensé partiellement par le remboursement de l'annuité. Mais compte tenu que celui inscrit au cours de l'exercice en cours n'a pas été contracté, et que la situation de notre trésorerie est aujourd'hui supérieure à 1 million d'euros, il se peut que nous clôturons l'année 2014 sans avoir recours à un financement extérieur.

En tout état de cause, je proposerai de reconduire la décision d'inscrire en recette d'emprunt, une somme inférieure à celle correspondant au remboursement du capital.

Les dépenses qui seront proposées ont déjà fait l'objet d'examen par les différentes commissions intéressées, et plus particulièrement par la commission des travaux :

- Poursuite du financement des travaux de voirie, pour assurer les liaisons douces entre le vieux port, la gare, et le port de Bloiscon (rues de Plymouth, Joseph LE MAT, et Gourvennec,
- Travaux d'effacement de réseaux dans la rue de Kerhoret et les rues adjacentes,
- Aménagement des bureaux et vestiaires des services techniques municipaux,
- Poursuite de l'étude de l'aménagement d'un nouveau centre nautique,
- Construction d'un bâtiment pour accueillir les familles au cimetière ainsi que des nouveaux caveaux,
- Installation d'un élévateur pour l'accessibilité à la salle de tennis de table à la salle polyvalente,
- Achat de nouveaux véhicules pour les services techniques,
- Réalisation d'un plan cavalier de la commune,
- L'achat de matériel pour les services municipaux,
- Liaison cyclable entre la limite d'agglomération de Saint Pol de Léon (Kerfissiec), et le port de Bloiscon, (sur la RD 58) et le magasin Casino (sur la RD 769).

B) Les budgets annexes

Budget camping :

Après les investissements réalisés au cours de l'année 2013, suivant le programme établi en concertation avec la gérante, une pause sera réalisée en 2014.

Budget Port :

L'étude de réhabilitation de l'estacade sera poursuivie, notamment dans le domaine réglementaire, après avoir obtenu les avis des services de l'Etat (Architecte des Bâtiments de France).

Budget Eau :

En 2014, sera réalisée la pose de vannes de sectorisation pour assurer la sécurité de la desserte en eau potable.

Budget assainissement :

Les nouvelles inscriptions budgétaires concerneront les travaux engagés pour rechercher les eaux parasites dans le secteur de Kerhoret concerné par les travaux d'effacement de réseaux.

Intervention de Monsieur Michel Autret

Vous avez inscrit à l'ordre du jour le débat d'orientation budgétaire. Vous venez de nous présenter votre vision de la situation financière de la commune. Nous n'avons pas la même perception de cette situation.

Le niveau de la dette a baissé en 2012 mais la baisse est artificielle et n'est due qu'au report des travaux sur les fins d'années afin de décaler la réalisation des emprunts inscrits au budget. L'encours de la dette reste toujours très élevé et les ratios d'endettement sont toujours aussi mauvais (l'endettement moyen par habitant est en 2012 de 2 262 € alors que la moyenne des communes comparables est de 800 €, la durée de désendettement est de 11 ans alors qu'elle n'est que de 4,35 en moyenne et 5,4 si l'on prend en considération les communes touristiques).

Les charges de fonctionnement continuent d'augmenter et ne laissent donc pas de marges de manœuvre pour réduire l'endettement, obérant ainsi les capacités d'investissement de la commune.

Entre 2000 et 2009 le montant moyen des investissements était de 2 696 000 €. Depuis 2010 il est de 1 200 000 € en moyenne, soit plus de la moitié moins.

Votre gestion ne nous satisfait pas, mais je vais arrêter là mon propos car, comme vous n'êtes pas sans le savoir, dans quelques semaines le conseil municipal sera renouvelé et il appartiendra à la nouvelle équipe municipale de décider des projets à mettre en oeuvre pour la période 2014-2020.

3 - ACHAT DU TERRAIN D'ASSIETTE DE L'ECO-QUARTIER DE LA GARE

Dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'aménagement, nous nous sommes interrogés sur le devenir de la zone autour de la gare (environ 2,6 hectares) appartenant à Réseau Ferré de France et à la SNCF. En effet, les propriétaires ont signifié leur intention de vendre ces terrains, mais uniquement pour créer des logements, et en particulier 25 % d'entre eux devant être à caractère locatif social. Par délibération du 12 octobre 2012, notre assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin qu'il l'accompagne pour conduire les actions foncières en vue de faciliter la réalisation de ce projet. Au cours des derniers mois de nombreux échanges et rencontres ont été organisés afin d'aboutir à un accord sur les espaces à céder, tant à la commune de Roscoff qu'au Conseil Général du Finistère ainsi qu'à certains propriétaires riverains, et, à présent, Monsieur le Maire a proposé d'accepter d'acquérir, avec le concours de l'EPF le terrain d'assiette du futur éco quartier dont la contenance s'élève à un peu plus de 2 HA, se répartissant comme suit :

- petit talus d'une superficie de 660 m² : prix de cession 5 euros H.T
- partie constructible d'une superficie d'environ 19 500 m² (RFF et SNCF) prix de cession de 15 euros soit une dépense totale d'environ 295 800 euros H.T.

Ces fonciers seront vendus en l'état et les coûts suivants seront également à notre charge :

- Pose d'une clôture de type défensif de deux mètres de haut à la limite de ce terrain et les terrains restants au domaine public ferroviaire (reprise en servitude de clôture dans l'acte de vente conformément à la loi du 15 juillet 1845) ;
- Création et/ou maintien d'un passage avec pose d'un portail au sud au profit de RFF ou de son gestionnaire de l'infrastructure pour l'accès aux voies et aux installations de sécurité ;
- Dépollution et déconstruction des bâtiments ;
- Reprise des contrats d'occupation sur ce site soit une convention au profit de la Commune et de l'institut Pierre et Marie Curie ;
- Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- Frais légaux de l'acte notarial à venir.

Intervention de Madame Béatrice NOBLOT

Créer un éco-quartier à Roscoff, utiliser des friches pour la création de logements pour tous et de tous types, participant à la mixité sociale et au « vivre ensemble », nous sommes pour. Mais Monsieur le Maire, en avril 2011, nous avons voté à l'unanimité pour le scénario 3 du schéma directeur. Ce scénario impliquait un déplacement de la gare, il n'en est plus question mais vous persistez à parler

d'un éco-quartier alors qu'il est coupé en deux avec au milieu trois voies ferrées et une obligation d'élever une clôture de type défensif de deux mètres de haut.

Un éco-quartier ne se résume pas à la construction de logements basse consommation conformément à la RT 2012, mais doit répondre également à des contraintes environnementales et soigner l'aménagement des accès. Nous avons, lors de l'enquête publique, pointé du doigt le manque d'accessibilité du site, comme le cabinet Géolitt d'ailleurs qui indique : « à l'échelle du territoire communal, le site est mal relié aux accès routiers principaux ». Monsieur le Maire, votre projet d'écoquartier ne doit pas être une vitrine électorale pour être dans l'air du temps, mais une véritable démarche citoyenne conformément à l'agenda 21 que vous avez initié, en concertation avec tous les acteurs à toutes les étapes. Or dès le début de ce projet, vous avez fait cavalier seul ignorant les suggestions des cabinets d'étude quand elles ne vont pas dans votre sens. A quoi cela sert de dépenser l'argent public pour payer des études si vous n'en tenez pas compte ? Nous sommes favorables à un écoquartier, nous sommes favorables à la construction de logements pour tous, toutefois acheter un terrain grâce au portage financier de Foncier de Bretagne mais avec des servitudes contraignantes et en déléguant à des promoteurs le soin de la réalisation, c'est prendre le risque d'un écoquartier croupion.

C'est pourquoi, en l'état actuel du dossier nous nous abstenons sur cet achat de 2 ha vendus en l'état, avec des coûts induits à notre charge, en plus du prix du foncier, dont l'évaluation n'a pas encore été portée à notre connaissance.

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire répond qu'il a déjà été dit par les propriétaires (RFF et SNCF) que le déplacement de la gare n'était pas dans leurs objectifs à moyen terme et que l'éco-quartier constitue une solution intermédiaire. Par ailleurs, les évaluations de charges ont été présentées aux membres de la commission finances et le bilan financier prévisionnel évoqué au cours d'une précédente réunion du conseil municipal prévoyait un déficit estimé à 1 735 000 € étalé sur 10 ans.

Intervention de Monsieur Patrick RENAULT

Monsieur Patrick RENAULT ajoute que les élus ont toujours été associés et tenus informés de l'évolution de ce dossier. Il est inadmissible de déclarer que le Maire a fait cavalier seul.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 5 abstentions :
- **ONT ACCEPTÉ** l'acquisition par la ville du terrain d'assiette du futur éco-quartier aux conditions indiquées.

4 - APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire a rappelé que le conseil municipal avait prescrit la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme lors de la séance du 27 avril 2012 et que les étapes de la procédure fixée par le code de l'urbanisme ont été respectées.

L'enquête publique sur le projet étant achevée, et Madame le Commissaire Enquêteur ayant déposé son rapport, il convient, à présent, d'approuver le document.

Monsieur le Maire a rappelé que le bilan de la concertation a été dressé par le conseil municipal lors de la séance du 27 avril 2013, actant que :

- Des articles ont été publiés dans la presse locale et dans le journal municipal,
- Une exposition a été présentée dans le hall de l'hôtel de ville pour décrire l'objet de la révision simplifiée,
- Une réunion publique s'est tenue le 28 mars 2013 à 18 heures en mairie.

Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 mai 2013 au 22 juin 2013, 8 observations ont été répertoriées sur le registre et 5 courriers y ont été annexés.

En conclusion de son rapport, Madame le Commissaire enquêteur « émet un avis favorable au projet de révision simplifiée de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roscoff concernant l'éco-quartier de la gare ».

Intervention de Madame Dany GUILLOU

Le 27 avril 2012, nous avons voté contre la mise en oeuvre de la procédure de révision simplifiée du PLU et nous avons des arguments solides, à savoir que le schéma 3 qui avait été voté à l'unanimité était passé à la trappe.

Nous avons toutefois participé à toutes les réunions, bien trop rares, en particulier de la commission urbanisme, sur ce sujet et nous regrettons que la concertation n'ait pas été plus large.

*Lors de la commission d'enquête nous avons noté, comme d'ailleurs les cabinets d'étude, le **manque d'accessibilité** du site. Le cabinet Barton Willmore et le cabinet Géolitt avaient proposé d'intégrer au périmètre de la zone soumise à révision une parcelle Uhca pour créer une liaison piétonne avec la zone (au sud du site) mais l'idée n'a pas été retenue par la majorité municipale.*

*Nous avons aussi soulevé le **problème du stationnement** : La restriction des aires de stationnement et de la place de la voiture pour les logements dans un souci de limiter les émissions de gaz à effet de serre est louable mais complètement déconnectée de la réalité.*

Roscoff est situé à l'extrémité d'une presqu'île et les flux de déplacements sont importants : 41 % des actifs travaillent en dehors de la commune et 2000 emplois localisés sur la commune sont tenus par des salariés résidant à l'extérieur (source INSEE). Roscoff reçoit de nombreux visiteurs, en transit vers l'île de Batz, curistes, congressistes, vacanciers.

Ces déplacements se font essentiellement en voiture, les transports en commun bien qu'existants (train, bus) ne sont pas toujours compatibles avec les activités des habitants et des touristes.

Compte tenu de ces éléments, on ne peut pas faire l'impasse sur le problème de la voiture et du stationnement. Dans ces conditions réduire les aires de stationnement pour le secteur 1AUcg (règlement écrit page 15) est complètement irréaliste. En tout état de cause, les règles en matière de stationnement doivent être les mêmes que pour la zone 1AUca, pour les habitations individuelles ou pour l'habitat collectif, qu'il soit social ou pas.

C'est encore plus vrai pour la partie sud, limitée au nord par la voie ferrée, barrière infranchissable, où il n'y a aucune possibilité de stationnement à proximité.

De plus, des places de stationnement public sont nécessaires près de la gare, près de l'espace Mathurin Méheut.

La commissaire enquêtrice a donné un avis favorable, certes, mais assorti d'une forte recommandation : « que la commune de Roscoff et le conseil général du Finistère prennent ensemble les mesures nécessaires pour que les activités de transport de marchandise de la SARL Transport de fret puissent être transférées vers la ZAD de Bloscon avant la prise de possession de l'éco-quartier ». M. le maire, vous avez affirmé (page 58 du rapport d'enquête) : « Le transfert des activités de la SARL est actuellement à l'étude - cette éventualité est plausible à terme. » Qui peut y croire? Le projet de l'aménagement de la rue de Plymouth tient-il vraiment compte d'un trafic quotidien du tracteur du GIE de Bloscon à la cale de la berge ? J'en doute. Pour notre part nous n'avons pas trouvé d'autre emplacement pour le GIE, le conseil général, par courrier du 20 juin 2013 indique d'ailleurs « avoir pris note de l'accord de la commune pour pérenniser l'activité de stockage de marchandises sur le site ».

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire dit qu'il ne peut laisser la déclaration de la conseillère sans réponse.

Il donne lecture du reste des conclusions de Madame Odile JANNIN-GOUPIL, Commissaire-Enquêteur.

« Pour forger mon avis j'ai été amenée à analyser et prendre en compte :

- *La situation du quartier de la gare, vaste friche ferroviaire au centre de la commune de ROSCOFF actuellement utilisée essentiellement comme parking libre et pour les activités de transport et de stockage de la SARL Transport de fret et les atouts que présente ce quartier pour l'équilibre global et le développement urbain de la commune.*
- *La décision de RFF et SNCF, actuels propriétaires, de mettre en vente cet espace et les propositions faites en ce sens à la commune et au Conseil Général du Finistère : devant cette opportunité, il me paraît indispensable que la commune ait la maîtrise du fonctionnement et de l'urbanisation de ce quartier, espace stratégique important. La révision simplifiée N°1 du PLU lui permet de reprendre la main sur un espace devenu sensible, de mettre en place un projet global et des règles du jeu : la modification du zonage de l'ensemble du site de la gare en 1AUcg intégrant un projet de quartier me paraît apporter une réponse cohérente et adaptée, de la responsabilité de la commune.*
- *La concertation, récusée par plusieurs déposants mais qui, après analyse, ne me paraît pas contestable.*
- *Face à l'opportunité offerte, la commune m'est apparue dans l'obligation d'adapter son projet. L'évolution du projet, à l'origine de questionnements des déposants, ne me paraît pas de nature à remettre en cause le bien-fondé de sa démarche. La révision simplifiée N° du PLU me paraît au contraire donner un cadre indispensable au développement du secteur de la gare et permettre une cohérence entre les principaux pôles urbanisés de la ville.*
- *La Révision simplifiée N°1 me paraît également être un atout important pour la commune, lui permettant de proposer à sa population un offre de logements variée, à des coûts modérés, pour conserver ses jeunes actifs sur place.*
- *Le principe d'un éco-quartier, très favorablement accueilli par le public, est un projet urbain extrêmement positif pour la qualité de vie des habitants de ROSCOFF. De façon essentielle, ce projet, inscrit dans une recherche globale de maîtrise des impacts environnementaux, de renouvellement urbain durable avec un engagement de suivi programmé et adapté, m'est apparu le gage d'une urbanisation raisonnée, innovante et bien intégrée dans le développement d'ensemble de la commune.*

[...]

En recommandant aussi :

- *que, dans le cadre des négociations en cours, la commune puisse obtenir de RFF le franchissement des voies ferrées par un cheminement piétonnier tel qu'une passerelle afin d'harmoniser le fonctionnement Nord-Sud du futur éco-quartier, comme l'ont proposé plusieurs déposants,*
- *que les indicateurs mis en place dans le cadre du projet soient l'objet d'un suivi rigoureux et qu'une attention particulière soit portée à adapter le stationnement en fonction de l'évolution des besoins,*
- *que les éventuels travaux de rénovation de la gare, répertoriée « bâtiment d'intérêt architectural », soient réalisés dans le respect des prescriptions de la Z.P.P.A.U.P.,*
- *que les accès au domicile de Mr et Mme GIMENEZ soient préservés et que les immeubles construits à proximité soient les moins élevés, conformément aux réponses du Maire de ROSCOFF. L'article 1AUc10 : Hauteur maximale des constructions du règlement écrit devra donc être revu dans ce sens. »*

Monsieur le Maire ajoute qu'une opportunité d'achat au Bloscon a été présentée au Conseil Général qui l'a déclinée. Il remercie publiquement Madame SIMON-GUILLOU, Vice-Présidente du Conseil Général, pour son grand intérêt et son implication dans ce dossier.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 5 contre :

- **ONT APPROUVÉ** le projet de révision simplifiée n°1 du PLU.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux « Le Télégramme » et « Ouest France ».

Le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'en Préfecture de Quimper.

La présente délibération deviendra exécutoire de plein droit à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité précitées puisque la commune de Roscoff reste couverte par un SCOT approuvé.

La présente délibération, accompagnée du dossier de révision simplifiée du plan local d'urbanisme sera transmise à Monsieur le Préfet du Finistère.

5 - ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le projet d'aménagement de l'éco quartier de la gare va entraîner la démolition du hangar dans lequel sont entreposés des équipements utilisés par les services techniques municipaux. Aussi, Monsieur le Maire a proposé de saisir l'opportunité de la vente d'un terrain sur lequel est édifié un bâtiment où ils pourraient être transférés. De plus, la proximité des installations existantes facilitera le travail des agents communaux. Des crédits ayant été inscrits au budget primitif de la commune Monsieur le Maire a demandé de l'autoriser à acheter ce bien à Monsieur et Madame DOCKLER, pour le prix de 70 euros le M² ; la contenance de la parcelle s'élevant à 992 m². L'acte sera dressé par l'étude de Maître Gaït MARTIN VEILHAN, notaire à Roscoff.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants et toutes les pièces en découlant

6 - DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Pour adapter les documents budgétaires aux évolutions intervenues ou à intervenir sur quelques articles ou programmes d'investissement, Monsieur le Maire a invité ses collègues à adopter le projet de décision budgétaire modificative qui concerne les budgets « ville » et « port », après examen par les membres de la commission finances.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

BUDGET VILLE

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
673/020	Titres annulés sur exercices antérieurs (amendes de police versées à tort)	6 500,00 €	chap 042		
			722/OS	travaux en régie	50 000,00 €
673	Annulation reprises effectuées	1 710,50 €			

673/020	sur subv nonb transférable annulation titre sur exercice antérieur (AgenceRosko)	3 317,00 €	7362	réémission titre taxe de séjour (Agence duKreisker)	3 317,00 €
6232/33 6574/33	fêtes et cérémonies subvention "Entre Terre et Mer"	- 10 000,00 € 10 000,00 €			
65	couverture sociale Elus (en attente Nat)	1 100,00 €			
Chapitre 042					
6811/OS	amortissements régul	24 000,00 €			
023	virement section d'investissement	16 689,50 €			
		53 317,00 €			53 317,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
2051/40	logiciels	500,00 €	0,21	virement de la section d'exploitation	16 689,50 €
2183/40	matériel informatique animateur sportif	400,00 €	13912	amortissements sur subvention non transférable	1 710,50 €
2188/211	autres acquisitions	- 400,00 €			
2183/112	matériel informatique	520,00 €	chap 040		
2184/112	meublé	- 520,00 €	28	amortissements régul	24 000,00 €
1641	capital emprunt	10 000,00 €			
chap 040 23	travaux en régie	50 000,00 €			
chap 041	opérations patrimoniales	230 959,72 €	chap 041	opérations patrimoniales	230 959,72 €
2131/020/OI		15 848,71 €	2031		224 802,63 €
2151/020/OI		22 618,32 €	2033		6 157,09 €
2313/OI		1 674,40 €			
2315/OI		190 818,29 €			
2111,	terrains	- 18 100,00 €			
		273 359,72 €			273 359,72 €

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 600,00 €			
618	Divers	- 1 600,00 €			
		- €			- €

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

BUDGET PORT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	150,00 €	Chap 042	travaux en régie	5 000,00 €
6541	Admission en non valeur	530,00 €			
6021	Matières consommables	- 680,00 €			
6811/OS	amortissements	66 000,00 €			
023	virement	- 61 000,00 €			
		5 000,00 €			5 000,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
chap 040	travaux en régie	5 000,00 €	28	régul amortissements	66 000,00 €
			0,21	virement de la section d'exploitation	- 61 000,00 €
		5 000,00 €			5 000,00 €

BUDGET LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
042-7133	Variation des stocks	1 950,78 €			
042-71355	variation des stocks	- 32 919,24 €			
042-7133	Variation des stocks	30 968,46 €			
		- €			- €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
0,01	solde d'investissement reporté	- 0,65 €	1641	emprunt	- 0,65 €
			0,40-3351	terrain	30 968,46 €
			040-3555	travaux	- 32 919,24 €
			040-3355	terrains aménagés	1 950,78 €
		- 0,65 €			- 0,65 €

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

BUDGET CAMPING

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
0,23	virement prévisionnel	15 000,00 €	Chap 042	travaux en régie	15 000,00 €
		15 000,00 €			15 000,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
chap 040	travaux en régie	15 000,00 €	0,21	Virement prévisionnel	15 000,00 €
2313/R	bâtiments	- 15 000,00 €			
2313/OS	bâtiments	15 000,00 €			
		15 000,00 €			15 000,00 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 5 abstentions :

- **ONT ADOPTÉ** cette délibération budgétaire modificative.

7 - DURÉE D'AMORTISSEMENT

Le décret n°2011-1951 du 23/12/2011 a modifié la réglementation prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales afin de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune. Cette durée ne doit plus dépendre de la nature publique ou privée du bénéficiaire mais doit se rapprocher de la durée de vie du bien financé. Ainsi la durée maximale passe de 15 à 30 ans.

Monsieur Serge TANGUY, trésorier du centre des finances publiques de St Pol de Léon, souhaite que le Conseil Municipal définisse la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée à la CCI pour le financement du port de plaisance.

Montant total : 794 000 €

Monsieur le Maire a proposé de l'amortir sur 30 ans à compter de 2014. Le montant annuel à amortir serait de : $794\,000 / 30 = 26\,466,27$ €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la durée d'amortissement proposée.

8 - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Serge TANGUY présente des états de recettes considérées irrécouvrables qu'il demande de bien vouloir admettre en non-valeurs. Cela représentera pour le budget principal une charge de 533,77 € et pour le budget " port ", une dépense de 527 €. Monsieur le Maire a invité ses collègues à suivre la proposition de Monsieur le comptable du trésor. Des crédits sont inscrits à cet effet, aux budgets « ville » et « port » de l'année 2013.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** les admissions en non-valeurs proposées.

TARIFS DU CAMPING – POINT RETIRÉ

9 - TARIFS DE LA MAISON DES JOHNNIES

Monsieur le Maire a proposé de fixer dès à présent les tarifs 2014 pour les visites à la Maison des Johnnies et les circuits économiques afin que les organisateurs de voyages puissent connaître le plus tôt possible les tarifs pour prévoir les budgets de leurs déplacements. Après avis des membres de la commission "tourisme " et « finances », l'évolution tarifaire a été présentée à l'assemblée.

PROJET TARIFICATION 2014 MAISON DES JOHNNIES ET DE L'OIGNON DE ROSCOFF

	De 2005 à 2013	Proposition 2014
Individuel	4,00 €	4,00 €
Enfants (moins de 12 ans)	Gratuit	Gratuit
Adolescents (12-16 ans)	2,50 €	2,50 €
Forfait Famille Pass (jusqu'à 6 personnes)	10,00 €	10,00 €
*** tarif existant suivant délibération du conseil municipal		
Spécial groupes (plus de 10 personnes) / prix par personne *	2,50 €	2,50 €

* Facturation à établir par le régisseur en fonction du nombre de personnes

PROJET TARIFICATION 2014 CIRCUIT ECONOMIQUE DE L'OIGNON DE ROSCOFF

Détail de la tarification :

	De 2008 à 2012			2013			Proposition 2014
	Tarif Maison des Johnnies	Tarif Petit Train	Total	Tarif Maison des Johnnies	Tarif Petit Train	Total	Tarif Maison des Johnnies
Individuel	4,00 €	4,00 €	8,00 e	4,00 €	0,00 €	4,00 €	4,00 €
Enfants (moins de 12 ans)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	0,00 €	gratuit	gratuit
Adolescents (12-16 ans)	2,50 €	2,00 €	4,50 €	2,50 €	0,00 €	2,50 €	2,50 €
Forfait famille Pass (jusqu'à 6 personnes)	10,00 €	10,00 €	20,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €	10,00 €
*** tarif existant suivant délibération du conseil municipal							
Spécial groupes (plus de 10 personnes) / prix par personne *	2,50 €	4,00 €	6,50 €	2,50 €	0,00 €	2,50 €	2,50 €

* Facturation à établir par le régisseur en fonction du nombre de personnes

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** les tarifs proposés pour la Maison des Johnnies pour 2014.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION G.R.A.P.E.S.

Monsieur le Maire a proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention déposée par l'association GRAPES afin de participer au financement de la manifestation des « Florocéanes » qui ont eu lieu les 7 et 6 juillet 2013. L'aide attendue s'élève à 2 000 euros.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention.

11 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE DE NEIGE A PRAZ-SUR-ARLY POUR LES ELEVES DE L'ECOLE DES MOGUEROU

L'amicale laïque de l'école des Moguérou et l'équipe enseignante organisent du lundi 24 au dimanche 30 mars pour la deuxième année (précédent voyage en 2012) un voyage scolaire à Praz sur Arly, ville jumelée avec Roscoff.

Sont concernés les élèves des classes de CM 1 et CM 2 soit au total 31 enfants qui seront accompagnés de 3 adultes.

Le coût de cette organisation s'élève à 19 190 euros, soit un coût par enfant de 619 euros. Les parents d'élèves, ont organisé différentes actions afin de récolter des fonds afin de réduire la participation familiale par enfant. Ils sollicitent une aide de la ville. En 2012, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, avaient émis un avis favorable pour une prise en charge de 40 euros par enfant, et la Ville avait versé une somme de 70 euros ce qui portait la part prise en charge à 110 euros. Monsieur le Maire a proposé que la ville verse à nouveau une somme de 70 € euros par participant à ce voyage. Des crédits seront prévus au budget primitif 2014.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention aux conditions indiquées.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DEPARTEMENTAL DES PECHEES DU FINISTERE

Monsieur le Maire a présenté la demande de participation financière transmise par Monsieur Jean Jacques TANGUY, président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère afin de soutenir un outil de communication et d'information sur la pêche finistérienne. Cette démarche répond à une demande exprimée dans le cadre de démarches territoriales et

environnementales telles que Natura 2000 et la Gestion Intégrée des Zones Côtières. Considérant la place que représente l'activité de la pêche dans l'économie locale, Monsieur le Maire a proposé d'allouer à cette association, la somme de 500 euros.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention.

13 - TARIFS DU PORT

Monsieur le Maire a proposé de suivre l'avis de la commission des affaires maritimes réunie le 22 novembre dernier et du conseil portuaire réuni le 4 décembre, et qui suggèrent une augmentation de tous les tarifs du port de 2% (Arrondi au 0.10 ou 0.05 cts le plus proche) pour 2014.

TARIFS JOURNALIERS (bateau à quai)

	< 5m		5 à 7m		7 à 9m		9 à 11 m		11 à 12 m		> 12m	
HORS SAISON												
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
€	2,65	2,7	3,5	3,6	4,7	4,8	5,75	5,9	6,85	7	6,85 + 1,25/m	7 + 1,30/m
SAISON												
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
€	4,7	4,8	5,75	5,9	6,85	7	8,25	8,4	8,95	9,1	8,95 + 2,30/m	9,10 + 2.35m

TARIFS MENSUELS (bateau à quai)

	< 5m		5 à 7m		7 à 9m		9 à 11 m		11 à 12 m		> 12m	
HORS SAISON												
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
€	33,9	34,6	50,2	51,2	66,75	68,1	83,4	85,1	100,6	103	100,55 + 16,80/m	102,60 + 17,10/m
SAISON												
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
€	66,8	68,1	83,4	85,1	100,6	103	116	119	132,4	135	132,35 + 33,55/m	135 + 34,2

TARIFS ANNUELS

CORPS MORTS COMMUNAUX ET PRIVÉS

	< 5m		5 à 5.5 m		5.5 à 7 m		7 à 9m	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
€	109,20	111,40	126,70	129,20	138,00	140,80	165,85	169,20

TARIFS ANNUELS

A QUAI

	9 à 11 m		11 à 12 m		> 12m	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
€	192,60	194,50	309,00	315,20	309 + 46,55/m	315,20 + 47,40/m

VIEUX PORT DE ROSCOFF

TARIFS 2014

TARIFS TTC D'USAGE DES INSTALLATIONS, OUTILLAGES PORTUAIRES ET FOURNITURE D'EAU OU ÉLECTRICITÉ

HORS SAISON : de Janvier à Mai et de Octobre à Décembre

SAISON : de Juin à Septembre

- STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEIN

Pour les propriétaires de bateaux stationnant dans le port ou non

2013 : 1,40/m ² /mois Proposition 2014 : 1,45/m ² /mois

Doublement après une année par terre plein –

1 mois de sortie du terre-plein

7 jours gratuits

TARIFS DIVERS

- TARIFS DIVERS

Tarifs forfaitaires pour utilisations des installations portuaires par les non-usagers du port

Fourniture d'électricité :	2,80 €/jour	Proposition 2014 : 2,90 €/jour
Fourniture d'eau :	2,65 €/jour	Proposition 2014 : 2,70 €/jour

- TARIFS DOUCHE

Douche du port : **2,30 €/jeton** Proposition 2014 : 2,40 €/jeton

- STATION CARBURANT

Par convention avec la COOPANORD et la commune de ROSCOFF, il est établi une taxe d'occupation de longue durée sur le Domaine Public Portuaire pour l'exploitation d'une station à carburant d'une superficie de 70 m².

2,80/m²/mois Proposition 2014 : 2,90/m ² /mois

- CORPS-MORTS CHENAL ILE DE BATZ (quelque soit la longueur)

Nuit :	10,30 € Proposition 2014 : 10,50 €
--------	---

- La mise à disposition de personnel communal et de matériel sera facturée suivant le barème arrêté par la délibération fixant les tarifs communaux.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** les tarifs proposés.

**14 - RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE CONCERNANT L'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS
« EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT » 2012 INTEGRANT LEUR COMPTE ANNUEL DE RESULTAT
D'EXPLOITATION (CARE) RESPECTIF**

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal qu'il tient à leur disposition, Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement 2012, au secrétariat de la mairie.

Affiché le 31 décembre 2013